

*Documents relatifs aux relations extérieures du Canada :
L'Arctique, 1874-1949*

INTRODUCTION

Ce volume spécial de la série *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada (DRREC)* couvre une période de 75 ans, depuis les débuts de l'engagement du gouvernement canadien dans le Grand Nord jusqu'au moment où s'amorce une évolution géopolitique d'envergure. En 1874, les politiciens d'Ottawa ne savent même pas encore avec certitude si les îles arctiques font partie de leur pays – même s'ils conviennent rapidement que si ces îles dépassent la frontière nordique du Canada, ladite frontière devra être modifiée de manière à inclure l'archipel (doc. 6). Parallèlement, ils manifestent un intérêt poli à l'égard des recommandations relatives à l'administration et au développement des régions du fleuve Mackenzie et du Yukon, mais ils ne prennent aucune mesure en ce sens (doc. 2). Cela étant, en 1949, comme le confirmait un juriste externe dont le ministère des Affaires extérieures (MAE) avait retenu les services, nul ne pouvait plus douter de la souveraineté du Canada dans le Nord (doc. 572).

Le processus qui a mené à l'affirmation claire du titre du Canada en 1949 n'a pas été documenté abondamment dans les volumes réguliers des *DRREC*, du moins pour ce qui est de la période qui précède la Seconde Guerre mondiale. Il en est ainsi pour de nombreuses raisons. Premièrement, la série des *DRREC* commence par l'année 1909, l'année où le ministère des Affaires extérieures a été mis sur pied, de sorte que l'évolution de la politique extérieure antérieure à 1909 ne fait tout simplement pas partie de la série. Deuxièmement, même si les premiers volumes couvrent certains enjeux d'importance comme les négociations de 1929-1930 avec la Norvège au sujet des îles Sverdrup, la règle qui prévalait à l'époque où ces volumes ont été produits était de ne pas reproduire les comptes rendus des discussions internes du gouvernement. La série était donc axée plutôt sur la correspondance officielle. Troisièmement, plusieurs documents relatifs à l'Arctique sont demeurés classifiés jusqu'à tout récemment, de sorte qu'il n'a pas été possible d'assurer un tour d'horizon véritablement complet. Enfin, les documents provenant du ministère des Affaires extérieures (MAE) et du Bureau du Conseil privé (BCP) sont la principale source de contenu de la plupart des volumes des *DRREC*. En ce qui concerne les dossiers du MAE, le classement des dossiers antérieurs à 1940 est irrégulier et prête souvent à confusion. Quant aux dossiers du BCP, les conclusions du Cabinet – la source documentaire la plus fiable sur les délibérations et les décisions du gouvernement au plus haut niveau – remontent seulement jusqu'à 1944. Les seuls documents de source privée utilisés dans les volumes réguliers des *DRREC* sont ceux provenant des premiers ministres, des membres du Cabinet et des hauts fonctionnaires; cependant, pour ce qui est de la période antérieure à 1949, la plupart ne renferment que peu de renseignements sur l'Arctique, sinon aucun.